



Il nous est très difficile de faire respecter leur espace aux fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 11 décembre 2002

Bonjour,

Je suis dans le besoin d'informations. La société qui m'emploie est un centre de formation réputé (dans son domaine) sur Paris.

Nous avons depuis des années mis en place une salle de repos fumeur et une autre non fumeur. Il nous est très difficile de faire respecter leur espace aux fumeurs (aux stagiaires).

La loi Evin protège t'elle dans ce domaine les non fumeurs ? Peut-on imposer l'interdiction pure et simple de fumer ? Sans aller jusque là, est-il toutefois possible de laisser légalement fumer un fumeur si on lui dédie un espace fermé ?

Le combat fumeurs contre non fumeurs est quotidien chez nous... Aidez-nous SVP !

Réponse :

Il n'est jamais obligatoire d'avoir un espace réservé aux fumeurs dans l'entreprise. DNF recommande cependant de créer, quand cela est possible, un espace correctement aménagé pour les fumeurs.

La loi EVIN et le code du travail prévoient une protection très correcte des non-fumeurs. Quand le chef d'entreprise, le médecin du travail et les représentants du personnel sont motivés et correctement informés, cela se passe toujours très bien .. et sans difficultés.

N'oubliez pas de consulter les conseils pratiques accessibles par le moteur de recherche du module lieu de travail

Accessoirement, DNF pratique avec succès des interventions pour le entreprises adhérentes.